

# Déclinaison des décisions sanitaires pour le sport à compter du 15 décembre 2020

Annexe au guide (version au 5 janvier 2021)

CATÉGORIES	Espace Public / Voie Publique / Espaces sites et itinéraires sportifs autres que les ERP	ERP traités selon les règles applicables aux ERP PA (Établissements sportifs de plein air y compris les équipements sportifs en extérieur lorsqu'ils sont intégrés à des ERP d'une autre catégorie - Ex : bassin extérieur dans une piscine avec plusieurs bassins classés en ERP de type X)								
		Manèges couverts mais non clos	Terrains de sport	Stades	Patinoires extérieures	Bassins extérieurs des piscines classées ERP type X ou PA	Arènes	Terrains de tennis extérieurs	Golf	Terrains de football, rugby, ...
<b>GRAND PUBLIC</b>	<b>Respect obligatoire du couvre-feu de 20h à 6h et de 18h à 6h dans les départements suivants :</b> Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardennes, Doubs, Jura, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Haute-Saône, Vosges, Territoire-de-Belfort, Moselle, Nièvre et Saône-et-Loire									
<b>Personnes mineures</b>										
Pratique sportive auto-organisée	<b>Autorisé</b>	<b>Autorisé</b> (vestiaires collectifs fermés)								
Pratique encadrée		<b>Autorisé</b> sans limitation de nombre de pratiquants** (vestiaires collectifs fermés)								
Compétitions « grand public » suite à la validation d'un protocole sanitaire strict	<b>Non Autorisé</b>	<b>Non Autorisé</b>								
Compétitions « sportifs professionnels et de haut niveau » suite à la validation d'un protocole sanitaire strict		<b>Autorisé</b> sans limitation de nombre de pratiquants** (vestiaires collectifs accessibles)								

(\*\*) le nombre de pratiquants est limité par la capacité de l'ERP et le respect des distanciations entre les pratiquants



CATÉGORIES	Espace Public / Voie Publique / Espaces sites et itinéraires sportifs autres que les ERP	ERP traités selon les règles applicables aux ERP PA (Établissements sportifs de plein air y compris les équipements sportifs en extérieur lorsqu'ils sont intégrés à des ERP d'une autre catégorie - Ex : bassin extérieur dans une piscine avec plusieurs bassins classés en ERP de type X)								
		Manèges couverts mais non clos	Terrains de sport	Stades	Patinoires extérieures	Bassins extérieurs des piscines classées ERP type X ou PA	Arènes	Terrains de tennis extérieurs	Golf	Terrains de football, rugby, ...
<b>GRAND PUBLIC</b>	<b>Respect obligatoire du couvre-feu de 20h à 6h et de 18h à 6h dans les départements suivants :</b> Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardennes, Doubs, Jura, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Haute-Saône, Vosges, Territoire-de-Belfort, Moselle, Nièvre et Saône-et-Loire									
<b>Personnes majeures</b>										
Pratique sportive auto-organisée	<b>Autorisé</b>	<b>Autorisé</b> (vestiaires collectifs fermés)								
Pratique encadrée	<b>Autorisé</b> groupe de 6 personnes maximum encadrement inclus	<b>Autorisé</b> (vestiaires collectifs fermés)								
Compétitions « grand public » suite à la validation d'un protocole sanitaire strict	<b>Non Autorisé</b>	<b>Non Autorisé</b>								
Compétitions « sportifs professionnels et de haut niveau » suite à la validation d'un protocole sanitaire strict		<b>Autorisé</b> sans limitation de nombre de pratiquants** (vestiaires collectifs accessibles)								
<b>PUBLIC PARTICULIER</b>										
<b>Respect obligatoire du couvre-feu de 20h à 6h et de 18h à 6h dans les départements suivants :</b> Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardennes, Doubs, Jura, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Haute-Saône, Vosges, Territoire-de-Belfort, Moselle, Nièvre et Saône-et-Loire										
Groupes scolaires et périscolaires, sur prescription médicale APA, personne à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire	<b>Autorisé</b> sans limitation de nombre de pratiquants	<b>Autorisé</b> sans limitation de nombre de pratiquants (vestiaires collectifs ouverts)								
<b>Publics prioritaires dérogation au couvre-feu</b>										
Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, formation universitaire ou professionnelle	<b>Autorisé</b> sans limitation de nombre de pratiquants	<b>Autorisé</b> sans limitation de nombre de pratiquants (vestiaires collectifs ouverts)								

(\*\*) Le nombre de pratiquants est limité par la capacité de l'ERP et le respect des distanciations entre les pratiquants

